

FICHE DESCRIPTIVE: UNITE D'ENSEIGNEMENT LIBRE

(2021/2022 - 2022/2023 - 2023/2024)

Intitulé de l'UE libre : INITIATION A LA PROGRAMMATION EN LANGAGE C

SEMESTRE 1 & SEMESTRE 2

(Sous réserve d'ouverture par l'enseignant responsable de l'UEL en amont de chaque semestre)

¹ Une UEL ne peut être rendue obligatoire par une filière. Elle doit être indépendante des enseignements dispensés dans la filière. Elle ne doit exiger aucun pré-requis disciplinaire particulier. Notons que l'évaluation du niveau initial en langue des étudiants ne constitue pas un prérequis, mais un moyen de positionner l'étudiant au niveau qui est le sien (qui peut être débutant).



Modalités pédagogiques	Volume horaire
Travaux dirigés	18 heures
Travail personnel	
Autres (à préciser)	

Modalités pédagogiques pour placer l'étudiant au cœur de l'UEL :

S'adapter au niveau de l'étudiant, lui permettre de pratiquer et d'avancer à son rythme. Mise à disposition de supports numériques.

Modalités du contrôle des connaissances

SESSION 1		SECONDE CHANCE // SESSION 2			
Modalités d'évaluation	A cocher	Commentaire(s)	Modalités d'évaluation	A cocher	Commentaire(s)
Examen écrit	Х		Examen écrit	Х	
Examen oral			Examen oral		
Contrôle continu	Х		Rapport de projet		
Rapport de projet			Mémoire		
Mémoire			Soutenance orale		
Soutenance orale			Autres (à préciser)		
Autres (à préciser)					

Pour rappel, il est obligatoire d'organiser un examen de session 2 pour tout étudiant n'ayant pas validé son UEL, même si les modalités de contrôle de connaissances sont sous forme d'un contrôle continu en session 1.

Responsable pédagogique de l'UEL			
Nom et Prénom	SADI YASMINA		
UFR, IUT, département, Direction	UFR SCIENCES ET TECHNOLOGIE		
Adresse électronique	yasmina.sadi@univ-evry.fr		
Enseignant animant l'UEL			
Nom et Prénom	SADI YASMINA		
UFR, IUT, département, Direction	UFR SCIENCES ET TECHNOLOGIE		
Adresse électronique	yasmina.sadi@univ-evry.fr		

Plafonnement d'inscription : 30 étudiants

NB : Toute demande de plafonnement inférieur ou supérieur à 30 étudiants devra impérativement être justifiée (contrainte technique, pédagogique ou de sécurité).